

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Marché n°07087R avec la Société ONYX Aquitaine-VEOLIA pour le tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte sélective des déchets ménagers - Avenant n°1 - Aut orisation

M.CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé, par délibération n°2006/0385 de son Conseil en séance du 23 Juin 2006, le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les prestations de tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte sélective des déchets ménagers.

Le marché correspondant n°07/087R a été attribué à la société ONYX Aquitaine/VEOLIA pour la réalisation de cette prestation.

Ce marché, notifié pour une durée de quatre ans, a été établi sur la base de tonnages mini/maxi annuels répartis comme suit :

Période initiale : 2 000 T. mini et 3 500 T. maxi (12/04/2007 au 11/04/2008)

1^{ère} période reconduction : 2 310 T. mini et 9 240 T. maxi (12/04/2008 au 11/04/2009)

2^{ème} période reconduction : 3 200 T. mini et 12 800 T. maxi (12/04/2009 au 11/04/2010)

3^{ème} période reconduction : 3 570 T. mini et 14 280 T. maxi (12/04/2010 au 11/04/2011)

Ainsi, la Communauté Urbaine de Bordeaux possède deux exutoires pour valoriser les déchets recyclables de l'agglomération.

Il s'agit :

- du centre de tri d'Astria avec une capacité annuelle de 30 000 tonnes maximum, en année civile

- du centre de tri d'Onyx Aquitaine/Véolia avec les capacités annuelles définies ci-dessus et dont la période s'étend sur 37 semaines en année n et 15 semaines en année n+1. Il y a donc un décalage entre les deux contrats, du fait de la notification du marché avec la société Onyx Aquitaine/Véolia le 11 Avril 2007.

La prévision initiale de tonnage pour l'année 2007 avait été évaluée à 32 000 tonnes, mais il s'avère que l'apport en déchets recyclables sera de 34 000 tonnes selon le calcul établi sur les apports réels des 39 premières semaines et les apports estimés des 13 dernières semaines de 2007. Celui-ci fait ressortir une augmentation du gisement sur les neuf premiers mois de l'année de 9% au lieu des 4 à 5 % constatés les années précédentes.

Cette augmentation s'explique en partie par une implication plus forte des usagers en faveur du tri et de nouvelles sujétions techniques telle que la nouvelle règle de collecte mise en place depuis le mois de mai 2007 pour les semaines comportant des jours fériés qui ont généré des tonnages de déchets recyclables supplémentaires.

Les apports au Centre de Tri d'ASTRIA étant de 30.000 tonnes, il est donc nécessaire d'amener 4.000 tonnes au Centre de VEOLIA, afin d'être en mesure d'assurer le traitement des déchets recyclables pour l'année 2007.

Le maximum de ce marché qui arrive à échéance, pour sa première année, au 11 avril 2008 est de 3500 tonnes. Il y a donc déjà pour la seule année 2007 un premier surplus de 500 tonnes, auquel il faut ajouter, pour les 15 premières semaines de 2008 qui clôturent la première année de ce marché, un gisement total attendu compris entre 9500 et 9800 tonnes, ce qui entraîne la répartition suivante pour le début 2008 (15 semaines) :

- ☞ 8700 tonnes pour Astria (sur une base de 580 tonnes par semaine pour une capacité annuelle de 30 000 tonnes)
- ☞ 860 à 1100 tonnes pour Véolia (la variation dépendant du taux d'équipement lors du passage de Bordeaux cours et boulevard en collecte sélective en porte à porte)

Il y aura donc un surplus au maximum de $500 + 1100 = 1\ 600$ tonnes à intégrer à l'année 1 du marché Véolia.

Ainsi avec les apports actuels au centre de tri de Véolia, le maximum du marché serait atteint courant novembre 2007. Dès lors, plus aucun apport ne pourra être effectué sur le centre de tri de Véolia jusqu'au 11 avril 2008. Il s'agira d'une rupture totale de flux durant cette période. De plus, il faudra éliminer ce surplus de 1600 tonnes par incinération ou mise en décharge ce qui semble difficilement envisageable.

Enfin ce tonnage détourné de sa vocation première aura une influence sur le montant des recettes versées par Eco-Emballages.

Cette situation n'est spécifique qu'à la première année du marché, car en année 2, le gisement attendu serait de 37.500 tonnes qui pourrait être traité sur les deux sites, compte-tenu des capacités prévues par les contrats.

Pour pallier cette situation il est proposé d'augmenter le maximum du marché afin de permettre le traitement de 1.600 tonnes supplémentaires.

La dépense correspondante soit 260.800 € H.T. est prévue au budget annexe des déchets ménagers et assimilés chapitre 11 – article 611 – CRB 0300 de l'exercice en cours

Après présentation et accord de la commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 24 Octobre 2007, un projet d'avenant a été établi, dans la mesure où ces modifications entraînent une augmentation supérieure à 5%.

Cet avenant est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrales des Achats et Marchés (13^{ème} étage de l'Hôtel de la Communauté) en application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- entériner le projet d'avenant,
- d'autoriser M. le Président à signer cet avenant relatif au marché 07087R,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 DÉCEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007

M. DIDIER CAZABONNE